

APPENDIX VI

MODÈLE DE DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE

Le fabricant, ou son représentant établi dans la Communauté européenne :

Dassy Europe bv
Pathoekeweg 15
8000 Bruges
Belgique

déclare que le nouvel équipement de protection individuelle décrit ci-dessous :

Dusseldorf 300184

est conforme aux dispositions du règlement (UE) 2016/425 et, le cas échéant, à la norme nationale selon laquelle la norme harmonisée n°

EN ISO 13688:2013

EN ISO 20471:2013+A1:2016

a été mise en œuvre (pour l'équipement de protection individuelle tel que visé à l'article 8, clause 3) / est identique à l'équipement de protection individuelle auquel la déclaration d'examen CE de type n° 032/2019/0901 fait référence, ladite déclaration ayant été délivrée par :

Centexbel Gent
Technologiepark 70
9052 Zwijnaarde
Belgique

est soumis à la procédure du module C2 du règlement (UE) 2016/425, sous le contrôle de l'autorité désignée :

Centexbel Gent
Technologiepark 70
9052 Zwijnaarde
Belgique

Le fabricant est responsable de la délivrance de la présente déclaration de conformité.

L'équipement de protection peut être localisé via le numéro de fabrication (PO xxxxx) indiqué sur l'étiquette du vêtement.

Fait à Bruges, le 21/06/2019.



Stefan Van Ende,
Manager.

